



ACADÉMIE DE LYON

Congrès de Rennes

Intervention du Sgen-CFDT de l'académie de Lyon sur le rapport d'activités *(et rappelant aussi nos amendements, qu'ils aient été intégrés en totalité, partiellement ou pas dans le texte définitif de la résolution)*

Bonjour à toutes et à tous et amitiés vives pour l'organisation de ces débats et contributions, que nous partageons, et pour nos enrichissements permanents, par nos différences.

Notre syndicat salue fortement le travail développé par la Confédération, dans la plénitude de ses composantes et représentantes et représentants ; il souhaite porter un message qui sera structuré en trois temps : l'un qui marquera les dynamiques développées pendant le mandat écoulé et que nous voulons appuyer, relayer (1), l'autre qui portera sur nos réflexions sur des sujets présentés en rapport d'activités et que nous considérons comme nécessaires de déployer ou de renforcer dans leur concrétisation (2) et le dernier qui présentera nos réflexions sur des thématiques qui nous apparaissent d'importance, que nous soumettons à nos débats, et que le rapport d'activités semblerait avoir placées en priorité moindre (3)

1/ Dynamiques développées que nous saluons, nous en évoquerons quatre

- Le renforcement effectif de la démocratie interne

Le contact direct avec l'adhérente et l'adhérent, par la profusion dynamisante de plateformes participatives, qui lui permet de donner son avis, de porter une suggestion, de se sentir acteur

individualisé responsable, tous ces éléments moteurs ont renforcé la confiance avec notre organisation : par la capacité que chacune et chacun, par son adhésion, sait qu'il peut contribuer à l'essor de notre réflexion collective.

Ce renforcement de démocratie interne saisit aussi le sens de nos organisations, en nos syndicats, où la collégialité des débats et des décisions doit être un fer de lance permanent, où les responsabilités doivent s'organiser par cercles concentriques de débats et d'idées et pas ou plus par des pesanteurs ou des verticalités, que l'on ne supporterait pas, au quotidien, en nos missions professionnelles.

La campagne « parlons travail » et sa déclinaison avec des synthèses de résultats, en local, a aussi contribué à l'essor des débats de nos conseils syndicaux et à forger de la solidité dans nos discussions militantes.

- Les actions ciblées pour se rapprocher de publics éloignés du syndicalisme

Nous parlerons, sans ostracisme, notamment des développements opérés pour les entrants dans les corps de métier de l'éducation nationale où la création de supports particuliers, où des rencontres régulières de terrain, où des propositions de parcours découverte ont donné envie et force à des jeunes de venir nous rejoindre. Et ce qui nous donne vraie confiance, c'est qu'après quelques perceptions dubitatives préalables sur la réalité syndicale et son utilité ou son éventuelle modernité, elles et ils considèrent que le syndicat qui leur paraît le plus proche de leurs besoins, pour échanger leurs pratiques, assurer leur assise professionnelle et faire corps et cœur avec les débats sociétaux, c'est le nôtre, c'est notre organisation !

- De nouveaux droits ont été obtenus pour les plus précaires : avec la volonté inlassable affichée par la confédération pour la sécurisation des parcours professionnels, avec la création du compte personnel d'activités et notamment le principe acté de la généralisation à tous les travailleurs du compte personnel de formation (*nous y reviendrons*), les droits rechargeables à l'assurance chômage, la garantie jeunes, la création du compte d'engagement citoyen intégré au compte personnel d'activité. Tous ces éléments sont à porter au crédit de la mandature qui s'achève et ils placent notre organisation sur des valeurs fiables et porteuses : le souci permanent de l'équité, la conquête toujours nécessaire de nouveaux droits en prise directe avec les évolutions du travail, la volonté d'une justice sociale aboutie qui réfute les corporatismes et le fait que certaines et certains puissent développer des revendications et acquis que d'autres ne pourraient même pas concevoir...
- L'action internationale de la CFDT et notamment son soutien plein et entier à un syndicalisme libre et indépendant, aux côtés de ceux qui luttent pour une société ouverte, pluraliste et proposant un mieux-être social. Comme la confédération, avec notre fédération, avec notre union régionale CFDT, nous avons aussi appuyé, en nous rendant au commissariat des droits de l'homme de l'ONU à Genève, et nous appuyons le combat de nos amies et amis au Venezuela, privés d'action et de liberté, soumis à la vindicte et à l'enfermement, car nous le savons « le Venezuela Insoumis », qui réfute tout diktat est avec la CFDT !

2/ Un déploiement nécessaire de droits mis en place et actés

Si le rapport d'activités note précisément dans son chapitre 3.5 que le dialogue social dans les fonctions publiques se repère bien à la peine..., il nous faut, selon nous, être plus précis sur certains enjeux **et plus ferme dans certains axes de revendications**, et pas uniquement parce que les élections professionnelles dans les fonctions publiques constituent un enjeu majeur ; ces débats-là, nous souhaitons qu'ils soient portés maintenant en période électorale, mais aussi en permanence dans le courant de la mandature qui s'ouvre :

- La mise en place effective du compte personnel de formation

Nous avons besoin de l'appui de la confédération pour que le CPF soit effectif dans les fonctions publiques, et notamment pour tous les corps de métier de l'éducation nationale, et surtout pour que son intégrité ne soit pas dévoyée. Ce CPF est un compte individualisé, rattaché à la volonté de chacune et chacun, afin de se forger un parcours professionnel émancipateur destiné à ouvrir de nouveaux champs de compétence ou de développement professionnel. Certes tout n'est pas possible en son utilisation, mais considérer que sa mise en application dépendrait de circulaires ministérielles s'appliquant de manière uniforme sur le territoire, sans espace de négociation déconcentré et surtout sans assise sur les aspirations individualisées des personnels constituerait un non-sens. Or, depuis le 1^{er} janvier 2018, nous évoquons lors de chaque instance consultative ou décisionnelle, lors de chaque rencontre avec les autorités académiques et rectores la nécessité d'une application effective du CPF, d'un espace de concertation pour sa mise en œuvre adaptée et fidèle au législatif et surtout d'un engagement crédibilisé pour que chaque personnel puisse utiliser son CPF dès à présent et pas en virtualité. Nous avons besoin de l'appui de la confédération pour que ce droit universel ne soit pas repéré comme une « belle idée malheureusement inapplicable » comme cela nous a été relaté en une audience officielle rectorale et pour que nous puissions permettre à celles et ceux qui souhaitent réorienter leur parcours professionnel, adapter leurs compétences, prendre pas sur de nouvelles perspectives de concrétiser leur projet, car nous en sommes persuadés, dans notre secteur d'activité, l'utilisation du CPF pourra répondre à des situations de mal-être au travail et d'envie d'évolution. Et comme nous sommes très présents, actifs et reconnus, dans la sphère de la qualité de vie au travail et dans l'accompagnement des personnels en tension, porter cette revendication d'application est un enjeu électoral qui doit être exclusif CFDT, car le CPF est une création CFDT.

- La santé au travail

La médecine préventive des personnels représente une illusion en nos corps de métier. Nous sommes vus, pour la large majorité d'entre nous, une fois dans notre carrière, par un médecin, à l'embauche et c'en sera terminé. Nous avons besoin de l'appui de la confédération pour que chaque personnel, en chacun des corps de métier puisse être vu en visite médicale, tous les deux ans, et qu'une médecine soit à disposition en cas de contrainte ou d'alerte individuelle ou collective, ce qui existe dans les textes mais qui n'est pas appliquée concrètement sur le terrain car le ratio médecin de prévention – personnels représente parfois 1/10000 et cette situation ne peut plus durer...Elle oblige les médecins de prévention à faire du curatif et à ne se concentrer que sur les situations d'urgence absolue. Les médecins de prévention ne peuvent même plus intervenir en expertise dans les CHSCT académiques ou départementaux et ne peuvent même plus présenter leurs bilans d'activités ou leurs préconisations pour des dépistages comme les troubles auditifs pour les enseignantes et enseignants en école maternelle.

3/ Des éléments qui doivent être priorités et que le rapport d'activités évoque peu ou pas

- Ancre Europeen

Notre syndicat est très attaché au projet européen qui passe par le renforcement de l'Europe sociale, par notre assise au sein de la confédération européenne des syndicats. Mais elle passe aussi par la découverte des différentes cultures, par le renforcement de la relation à l'autre, comme cela est développé pour les jeunes étudiants dans les programmes Erasmus qui seul permet d'ancrer un positionnement Européen soucieux de l'égalité des personnes et du partage solidaire. Une Europe sera plus sociale si elle est aussi pensée avec des rapprochements culturels au sein des entreprises, des administrations ; **créons des Erasmus d'entreprises, entre administrations**, à l'heure où le vivre ensemble est mis à mal par les populismes. L'Europe est vilipendée, considérée comme un bouc-émissaire, notre organisation est une des rares à se positionner comme Européenne, pour une Europe plus partageuse et sociale. Rappeler son importance en un monde troublé et le marquer plus avant en notre rapport d'activités nous apparaît majeur.

- Laïcité

Nous savons que l'article 1^{er} des statuts de la CFDT rappelle son attachement à la laïcité. La Confédération a fait un travail remarquable sur le fait religieux en entreprise. Nous proposons de le décliner pour les services publics, car les tensions en secteur hospitalier, comme en secteur éducatif nécessitent accompagnement des équipes de terrain. Nous proposons aussi à la confédération de faire davantage référence aux grands textes internationaux issus de la coopération internationale, et pour certains ratifiés par la France et d'élargir ainsi nos réflexions : prenons appui sur la Convention des Nations unies sur les droits de l'Enfant, dont on célébrera les 30 ans l'année prochaine, sur la Déclaration puis la Convention sur la Diversité culturelle de l'UNESCO 201 et 2005.

- Portons une école de l'équité et de la coopération. L'éducation et plus largement la formation tout au long de la vie constituent des enjeux démocratiques majeurs. L'école doit y prendre toute la part qui lui revient dans l'acquisition de compétences durables qui constitueront le socle sur lequel, à l'issue de la scolarité obligatoire, il sera possible de construire tout au long de la vie d'autres compétences. Nous considérons que le rapport d'activités doit être plus insistant sur le travail mené nécessaire pour que l'école, dès le plus jeune âge, offre tous les repères pour vivre en société, donner à chacun la possibilité de s'accomplir, de s'épanouir, de s'émanciper et de devenir un citoyen éclairé et solidaire. Pour atteindre cet objectif et le rapport d'activités y fait référence, mais nous souhaitons porter ce message avec plus d'ampleur encore, il convient de développer résolument des collectifs de travail, renforçant la place accordée à l'école et la co-éducation. Ces collectifs de travail interdisciplinaire, multi corps de métier de l'éducation nationale porteront la créativité nécessaire pour une école ouverte, inventive et à l'écoute de tous les apprenants.

Merci à toutes et tous, et que vive notre organisation !